



Conduite à tenir en cas d'exposition

- Lavage des mains.
- Désinfection à l'eau potable et au savon de toute plaie ou égratignure.
- Protection par un pansement imperméable.
- Si projection oculaire, laver avec de l'eau potable.
- Éviter tout contact des mains souillées avec les yeux, le nez et la bouche.

Quelques adresses utiles

www.sante.gouv.fr
www.pasteur.fr



LES CONSEILS du *Sstrn*⁺
PRÉVENTION

LEPTOSPIROSES & MILIEU DE TRAVAIL



www.sstrn.fr

Plus d'information
sur ce sujet sur
notre site internet



Sstrn⁺

SSTRN – Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné – BP 38549 – 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 – <http://www.sstrn.fr>
SIRET : 788 354 843 00021 – Code APE : 8621 Z

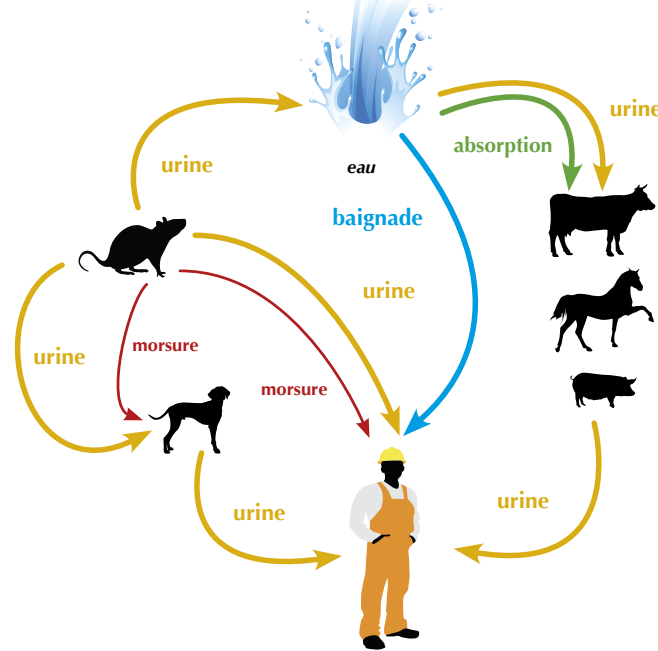
LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA RÉGION NANTAISE

QU'EST-CE QUE LA LEPTOSPIROSE ?

- > C'est une maladie transmise par les rongeurs (porteurs sains) ou par les porcs, bovins et chiens (malades).
- > La transmission se fait par contact avec les urines des animaux ou l'eau souillée, sur une peau lésée ou par les muqueuses et les yeux.

SYMPTÔMES DE LA MALADIE

- > Syndrome grippal (fièvre, frissons...)
- > Secondairement risque de complications (atteinte du foie, des reins, des poumons, du cœur et des méninges)



LES MÉTIERS EXPOSÉS

- > égoutiers
- > certains personnels des stations d'épuration
- > ouvriers d'entretien des voies d'eau
- > gardes-pêche, gardes-chasse, pêcheurs professionnels
- > pisciculteurs, vétérinaires, personnel d'abattoirs, d'animalerie...

LES LOISIRS EXPOSANTS

- > baignade
- > kayak, canyoning, rafting
- > pêche, chasse,
- > sports nautiques
- > animaux de compagnie (rats, souris, cobayes...)

NE PAS OUBLIER D'INFORMER LE MÉDECIN TRAITANT DE LA POSSIBILITÉ D'UNE EXPOSITION À LA LEPTOSPIROSE. L'INCUBATION DE LA MALADIE EST DE 10 JOURS EN MOYENNE.

PRÉVENTION COLLECTIVE

En fonction de l'activité :

- > dératisation
- > nettoyage
- > locaux hermétiques
- > cornières inox
- > barrières anti-rongeurs
- > aménagement des vestiaires
- > assèchement des zones de travail
- > aération des locaux



PRÉVENTION INDIVIDUELLE

En fonction du risque :

- > vêtements protecteurs
- > bottes
- > cuissardes
- > gants
- > lunettes

**Protégez-vous !
Portez vos équipements
de protection individuelle.**

**Une maladie due à des bactéries,
les leptospires, dont il existe
plusieurs variétés.**

VACCINATION

- > protège contre une seule variété de leptospires
- > ne dispense pas de protection collective ni individuelle
- > décidée au cas par cas, en fonction de l'évaluation des risques avec le médecin du travail